

Ball-trap

Lieu de Pratique :

Site de Ball-trap – Quartier Carrère – 97232 Le Lamentin
(au bout de la piste, après la ferme Perrine)

Convocation à ghoo

Le présent règlement a été défini par le Comité d'Organisation des 10e Jeux Nationaux du Sport d'Entreprise. Il ne peut en aucun cas être modifié pendant la durée des jeux sans l'accord écrit (courrier – mail ou SMS) d'un membre de la Direction Technique Nationale de la Fédération Française du Sport d'Entreprise.

Article 1 : Cette épreuve est organisée dans le cadre du règlement général des Jeux Nationaux du Sport d'Entreprise de la Fédération Française du Sport d'Entreprise.

Article 2 : Les membres des entreprises ou administrations répondant aux critères fixés par le règlement général sont admis à participer à l'épreuve.

Article 3 : Tournoi en fosse universelle de 50 plateaux (2 x 25)

Tournoi individuel : masculin et féminin.

Tournoi par équipe : l'équipe d'entreprise comprend 3 tireurs.

Convocation à ghoo

Article 4 : Principes

1. Le tournoi se déroule sur une journée : le jeudi (fosse universelle) et le vendredi (parcours de chasse).
2. Ce tournoi se dispute en fosse universelle et en parcours de chasse sur 50 plateaux (2 x 25)
3. Un classement individuel scratch et par équipe est réalisé.

Article 5 : Arbitrage

1. Toutes les séances de tir sont assurées par un arbitre désigné par la FFSE, assisté par des bénévoles.
2. Une commission composée du Directeur de l'épreuve et d'un officiel fédéral est chargée d'arbitrer tous les litiges pouvant survenir le jour de l'épreuve et de prendre toutes les décisions en conséquence.

Article 6 : Règlement

1. Sauf spécifications particulières, application des règles de la **Fédération Française de Ball-trap et de Tir à Balle**.
2. Armes et vêtements doivent être conformes à la réglementation de la **Fédération Française de Ball-trap et de Tir à Balle**.
3. Tout participant à une épreuve devra présenter les documents attestant son inscription à l'épreuve, son identité, son statut de licencié à la FFSE (accréditation).
4. **Le certificat médical de non-contre-indication à la pratique du ball-trap en compétition est obligatoire pour pouvoir participer au tournoi de ball-trap.**